

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE -
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM**

Projet de procès-verbal de la réunion du 29 Mars 2019

La Commission Paritaire Nationale – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation s’est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 29 mars 2019 à 14 h.

Etaients présents :

Collège employeurs :

Mme Emilie BAYART (Habitat de l’III)
M. Loris De ZORZI (Axanis)
M. François HERBIN (Logimanche)
M. Pascal MASSON (Habitation Familiale)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération)

Collège salariés :

M. Jean-Marc CANDILLE – titulaire (FNCCB-CFDT)
M. Luc SENENTE – suppléant (SNUHAB-CFE-CGC)
M. Daniel BLANC - suppléant (CGT)
Mme Monique VERGNES – titulaire (CGT)
M. Aïmad FARISSI – suppléant (FO)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Natacha BLETRY

Etaients absents ou excusés :

Collège employeur :

M. Laurent KOLHER (Habitat de l’III)	M. Damien MARTINEAU (Compagnie Vendéenne du logement)	Mme Anne SIMONET (Compagnie Vendéenne du logement)
--------------------------------------	---	--

Collège salarié :

M. Jean-Jacques BAGHDIKIAN - titulaire (FO)	M. Paul MICHAUX – titulaire (SNPHLM-UNSA)	M. Laurent MELIN - suppléant (FNCCB-CFDT)
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY – titulaire (SNUHAB-CFE-CGC)		

1) Adoption du PV de la CPNEF du 29 janvier 2019

Le PV de la réunion du 29 janvier 2019 est adopté à l’unanimité.

2) Accord relatif aux Négociations annuelles obligatoires (NAO)

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) fait un rappel historique des négociations démarrées en décembre 2018 dans le cadre de la NAO :

- Le 6 décembre 2018, la proposition initiale du collègue salarié: des augmentations de tous les minima de 3% complétées par une prime de 1000 €.
- Le 6 décembre 2018, la proposition du collègue Employeur: une augmentation de la prime de vacance qui passerait de 45.5 % à 50 % du minima du niveau A2 et une augmentation collective des minima de 1%. Le collègue Employeur a aussi confirmé sa volonté d'ouvrir 3 chantiers à la négociation : l'égalité entre les femmes et les hommes, le transport des salariés, la prévoyance.
- Le 29 janvier 2019, l'évolution de la proposition du collègue Salariés face à la situation de blocage : une augmentation des minima à 1,8 % et demande que soit réalisée une étude d'impact permettant de mieux comprendre les effets des augmentations de salaires sur l'équilibre financier des coopératives HLM.
- Le 29 janvier 2019, pas de nouvelles propositions du collègue Employeur.

La position fermée du collègue Employeur a entraîné un courrier d'interpellation de la Présidente des coopératives HLM signé par toutes les organisations syndicales.

Le conseil fédéral de la fédération des coopératives Hlm a émis le 7 février 2019 une recommandation incitant les coopératives Hlm à augmenter les minima de 1,3 % et la prime de vacances de 45.5 % à 50 % du minima du niveau A2.

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) considère que cette recommandation est une décision unilatérale.

Loris DE ZORZI rappelle que le courrier cité ci-dessous indique bien que c'est une recommandation volontaire et non une décision unilatérale :

« Le Conseil Fédéral, réuni le 7 février, a débattu de cette situation. Il a souhaité tenir compte de la situation des salariés de la branche et a décidé d'émettre la recommandation suivante, que les coopératives d'Hlm sont invitées à appliquer volontairement dès le 1er janvier 2019 :

- une augmentation des salaires minima de 1,30%
- une réévaluation de la prime de vacances correspondant à un montant de 824.60 euros. »

Daniel BLANC (CGT) indique que c'est bien une recommandation qui n'oblige en rien les coopératives et que sans accord cette année, les négociations de fin d'année 2019 repartiront au niveau des minima 2017 ce qui n'est pas acceptable.

A la suite de ces échanges, le collègue employeur propose à la signature un accord NAO qui reprend la recommandation du Conseil Fédéral.

M. CANDILLE (CFDT) insiste sur le coût de la vie et notamment des transports, il souhaite des éléments permettant d'analyser l'égalité professionnelle et la prévoyance. Sur la prévoyance, il souhaite qu'il soit fait appel à un actuair.

Daniel BLANC (CGT) est disposée à signer l'accord même s'il déplore les trop bas salaires, il insiste sur la nécessité de régler les écarts salariaux entre les femmes et les hommes selon les données issues du rapport fédéral de 2017. Enfin M. Daniel BLANC (CGT) souhaiterait que la prime Macron soit versée à tous.

Luc SENENTE (CFE-CGC) est disposée à signer cet accord, même s'il n'est pas satisfaisant, dans la mesure où certains éléments de l'accord proposé répondent à certaines attentes de l'organisation syndicale.

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) indique qu'elle donnera sa réponse après son conseil fédéral du 3 mai 2019.

Le collègue Employeur accepte d'ouvrir la signature de cet accord jusqu'à 3 mai 2019.

3) Organisation des travaux de la CPNEF

a. Sujets d'études

Prévoyance :

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) souhaite des engagements sur le contenu de la prévoyance au sein de la convention collective et propose de confier une étude à un actuair indépendant.

François HERBIN insiste sur la nécessité de ne pas perdre des avantages déjà existants dans les coopératives HLM. Pascal MASSON rappelle que tout système doit pouvoir être adaptable à chaque entreprise.

Le collège employeur n'est pas opposé à ce que le travail soit effectué par un actuair indépendant. Mme Roudil demande à Jean-Marc CANDILLE (CFDT) si elle peut lui communiquer un cahier des charges pour l'appel d'offres afin de trouver un actuair. Jean-Marc CANDILLE (CFDT) s'engage à transmettre un tel document au collège employeur.

Sujets économiques et sociaux :

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) s'inquiète de la santé économique du secteur et souhaite avoir une vision précise de la situation des coopératives, une analyse économique globale faite par une personne externe.

François HERBIN précise que toutes les informations se trouvent dans les rapports financiers et d'activités transmis lors de l'assemblée générale des coopératives.

Aïmad FARISSI (FO) aimerait avoir plus de précisions sur ce que représente l'augmentation de 1.3% sur la masse salariale des coopératives d'Hlm.

Quant à Daniel BLANC (CGT) elle ne veut pas que les salariés soient une variable d'ajustement.

La Fédération indique qu'elle peut communiquer des informations sur les minima avec une précision sur la taille des structures mais en aucun cas des informations permettant d'identifier les salariés, les informations transmises doivent respecter le RGPD.

Selon Daniel BLANC (CGT), il est important de répartir la richesse produite par l'activité des entités de la branche. « *Les augmentations proposées sont en dessous du pouvoir d'achat* » précise M. BLANC car l'inflation est à 1.8 %.

Monsieur HERBIN relève que l'inflation ne sera sûrement pas à 1.8% cette année mais plutôt autour de 1%.

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) se réfère à une note de conjoncture de l'INSEE qui fait état d'une augmentation de l'inflation de 2%.

Monsieur HERBIN lui répond que c'est faux. En décembre, l'inflation n'était pas de 2%. Les publications mensuelles de l'INSEE mentionnent plusieurs taux. L'inflation sous-jacente était par exemple largement inférieure à 1% en décembre et les taux de référence pour les ménages modestes proches de 1%.

Le collège employeur demande si le collège salarié souhaiterait disposer d'une vision plus large et partagée par tous.

Le collège salarié souhaiterait avoir un état des lieux, un bilan des NAO par coopérative tenant compte de la nature de l'activité, du nombre de salariés par structure, ainsi que des informations relatives aux niveaux de rémunération par sexe.

La Fédération précise qu'elle est peut-être en mesure de proposer une maille plus fine et va travailler sur ce sujet.

b. Collaboration avec la branche des Offices

A la question soulevée par le collège salarié de savoir comment obtenir un accord, Mme Roudil répond que la Direction Générale du Travail (DGT) est en train d'écrire une doctrine sur le sujet qui devrait être communiquée d'ici un mois.

A ce jour, chaque CCPNI de chaque branche existante peut continuer de mener les négociations ouvertes avant le rattachement des branches.

Pour les négociations futures, au sein de la CPPNI commune, les organisations syndicales représentatives des 2 branches pourront être autour de la table des négociations. Afin de pouvoir signer, la représentativité devra être appréciée en fonction du nombre de salariés de la branche résultante. Il s'agit pour le moment d'une doctrine orale et la DGT doit émettre une doctrine à ce sujet.

Selon Jean-Marc CANDILLE (CFDT) la branche n'existera plus donc n'aura plus à négocier. Jean-Marc CANDILLE (CFDT) cite l'Unsa qui avait eu ce problème et Action Logement. La CFDT souhaite attendre la doctrine écrite de la DGT avant de commencer à travailler.

Le collège employeur indique que rien n'empêche de commencer à travailler sur les différents sujets en attendant la doctrine écrite de la DGT.

4) Formation : point sur la Pro A

Il est fait référence à la délibération et aux recommandations préparées par France Compétences. Pour presque toutes les formations citées par la branche des coopératives HLM, les sommes proposées sont dans les fourchettes de celles de la délibération. Cependant, pour une dizaine de formation, France Compétences indique que nos préconisations sont plus basses que la moyenne. Il est convenu d'un commun accord de proposer de passer de 6 000 à 7 000 euros le niveau de prise en charge par la branche des formations citées par France Compétences.

Il est rappelé aussi bien par les deux collèges que les formations mentionnées dans le document de France compétences ne font pas partie du cœur des métiers exercés au sein des structures regroupées par la fédération.

5) Calendrier de travail

La fédération a envoyé ce matin un doodle pour les prochaines réunions du CA et de l'AG. La commission paritaire pourrait se tenir les 3 ou 13 juin au matin. Avant ces dates, il est convenu d'échanger par mail sur le cahier des charges.

6) Questions diverses

Daniel BLANC (CGT) demande comment le travail va s'organiser avec la branche des Offices Publics de l'habitat. Le collège salarié va proposer une demi-journée avant fin juin avec les autres OS de la branche des OPH.

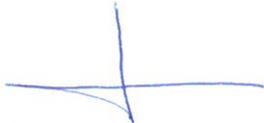
La Fédération propose de leur réserver une salle quand ils auront fixé la date pour la réunion de travail.

La réunion s'est terminée à 16 h 00.

Le Président de séance,


M. Jean-Marc CANDILLE

La Secrétaire,


Mme Natacha BLETRY